













Haut-Léon Communauté met à votre disposition une équipe de spécialistes qui vous accompagne gratuitement dans votre projet :

AIDES FINANCIÈRES

CONSEILS PERSONNALISÉS

DÉMARCHES

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE SUBVENTIONS?



Les propriétaires occupants

en fonction de leurs revenus et des travaux réalisés



Les propriétaires bailleurs

à condition de respecter un loyer maîtrisé Contact avec Haut-Léon Communauté

> Diagnostic du Logement

Finalisation du dossier (devis + financements)

> Dépôt des dossiers de financement

> > Décisions des financeurs

Réalisation des travaux

Versement des aides

LES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS



Les travaux d'adaptation du logement favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées

Exemple : Adaptation de la salle de bain, rampe d'accès, création d'une chambre en rez-de-chaussée...



Les travaux lourds de réhabilitation d'un logement très dégradé afin de maintenir les personnes dans un logement décent



Les travaux d'économie d'énergie permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable et de diminuer leur consommation énergétique

Exemple: Remplacement du système de chauffage, isolation, menuiseries extérieures



Les travaux d'amélioration d'un logement destiné à la location

DUELLES CONDITIONS?



Logements de plus de 15 ans



Les travaux doivent être réalisés par des professionnels

(Reconnus Garants de l'Environnement pour les travaux d'économie d'énergie)



Ne pas commencer les travaux avant toute demande de subvention



Les subventions sont versées à la fin des travaux

(Possibilité d'avances ou acomptes selon conditions)



DES PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS DANS LES ESPACES FRANCE SERVICES

À Saint-Pol-de-Léon, 29, rue des Carmes Tous les jours (sauf le vendredi et les 1er et 3e mercredis du mois) : 9 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h À Cléder, rue de Plouescat 1er mercredi du mois : 10 h 30 – 12 h 3e mercredi du mois : 14 h – 16 h 30



SERVICE HABITAT • 02 98 29 33 04 • habitat@hlc.bzh • www.hautleoncommunaute.bzh